



# CONCEPT DE PROTECTION

## pour la reprise des activités sportives au 5 novembre 2020

### D'ACTIGYM FSG ECUBLENS

Le présent concept s'appuie sur les nouvelles recommandations du Conseil Fédéral et sur les directives cadres pour les concepts de protection dans le sport de l'OFSP/Swiss Olympic; il indique la manière dont les entraînements de gymnastique peuvent avoir lieu dans le cadre des mesures de protection générales existantes.

#### 1. Pas de symptôme à l'entraînement

- Un état de santé des gymnastes est effectué à leur arrivée par les moniteurs.
- Tout gymnaste, moniteur ou personne à risque, plus de 65 ans, présentant des symptômes ou souffrant d'une maladie préexistante, n'est pas autorisé à pénétrer dans l'enceinte ni à participer aux entraînements. Il doit rester à la maison voire être isolé. Il doit contacter son médecin et suivre les instructions de ce dernier.
- Les gymnastes appartenant à un groupe à risque, plus de 65 ans ou souffrant d'une maladie préexistante, font l'objet de précautions spécifiques. Ils doivent éviter les lieux de grande affluence. Le choix des installations sportives qu'ils fréquentent relève de leur propre responsabilité.

#### 2. Port du masque

- **Le masque est obligatoire pour les gymnastes en tout temps dès 12 ans, même pendant la pratique.**
- **Le masque est obligatoire pour les moniteurs pour toutes les catégories d'âge.**

#### 3. Respect des distances

##### Arrivée ou départ de la salle de gymnastique

- **Garder en tout temps 1,5 m de distance.**
- Les gymnastes et moniteurs privilégient les moyens de transport individuels et évitent, si possible, le covoiturage.
- Les gymnastes et moniteurs accèdent tous à la même heure à l'enceinte d'entraînement et n'arrivent pas plus de 5 minutes en avance par rapport à l'heure de début du cours.
- **Les gymnastes et moniteurs arrivent prêts pour l'entraînement. Vestiaires interdits.**
- Les gymnastes et moniteurs respectent scrupuleusement les directives du balisage mis en place par le personnel communal.
- Les gymnastes et moniteurs entrent un à un dans la salle de gymnastique. Ils gardent une distance de 1,5 m avec les autres et renoncent aux poignées de mains.
- Les gymnastes et moniteurs quittent l'enceinte sans qu'il n'y ait de croisement avec un autre groupe.

#### 4. Accès aux structures d'entraînement

- **Seuls les gymnastes de -16 ans et les moniteurs ont accès à l'enceinte d'entraînement. Les parents ou amis n'y sont pas autorisés. Ils attendent dehors en respectant la distance de 1,5 m.**

#### 5. Entraînement/Liste

- **L'entraînement est interdit en salle pour tous les gymnastes de +16 ans.**
- Les moniteurs organisent des entraînements par bloc, en strict respect des mesures d'hygiène et de distanciation de 1,5m.

- Les groupes composés de gymnastes de -16 ans n'ont pas de restriction de nombre par entraînement en intérieur.
- **Les moniteurs veillent à bien aérer la salle.**
- **A l'extérieur, l'entraînement pour les gymnastes de +16 ans est autorisé mais limité à 5 personnes (moniteur compris) dès lors que le masque est porté ou que la distance de 1,5m est respectée.**
- A l'extérieur, l'entraînement pour les -16 ans est autorisé sans limitation de nombre dès lors que le masque est porté ou que la distance de 1,5 m est respectée.
- **Les moniteurs remplissent obligatoirement une liste de présence avec nom, prénom, heure d'arrivée et de départ des gymnastes pour garantir la traçabilité qui sera transmise à la personne responsable du plan de protection, Roxane Giancamilli. Tout cas de symptôme durant l'entraînement doit lui être communiqué immédiatement.**

## 6. Mesures d'hygiène

### Hygiène personnelle

- **Avant l'entraînement, les gymnastes et moniteurs doivent se laver les mains ou se les désinfecter.**
- Pendant l'entraînement, les gymnastes sont en tenue de sport. Il est obligatoire de se laver ou désinfecter les mains après chaque changement de bloc.
- **Après l'entraînement, les gymnastes et moniteurs doivent se laver les mains ou se les désinfecter.**

## 7. Engins

- Tous les engins de gymnastique utilisés doivent être désinfectés après chaque changement de bloc ou après l'entraînement.
- Les engins à mains personnels doivent être désinfectés à l'entrée de la salle.

## 8. Matériel

- **Tout le matériel utilisé doit être désinfecté après chaque changement de bloc ou après l'entraînement.**

## 9. Intervention

- Le moniteur a, à sa disposition, du désinfectant, des masques et des gants en cas de besoin.
- Le moniteur n'apporte son aide/soutien actif que lorsque cela est absolument nécessaire et avec les mesures de protection correspondantes.
- Le moniteur isole et masque immédiatement un gymnaste qui présente des symptômes pendant le cours, il le renvoie chez lui ou téléphone aux parents si le gymnaste est mineur. Il demande à être informé du suivi et avertit de suite Roxane Giancamilli.

## 10. Responsabilité

- Actigym FSG Ecublens est responsable de l'application et du respect du concept de protection.
- Actigym FSG Ecublens est responsable de l'application et du contrôle du bon déroulement du plan de protection de la Commune.
- Les gymnastes, moniteurs, comité et parents sont informés, se montrent solidaires et appliquent les règles des concepts de protection en faisant preuve d'un degré élevé de responsabilité.